



**Programme des Nations Unies pour
l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distr. : générale
24 avril 2023

Original : anglais

Réunion des Points focaux du MED POL

Athènes (Grèce), du 24 au 26 mai 2023

Point 3 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre des activités par le MED POL au cours de l'exercice biennal 2022-2023

Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de travail 2022-2023 du PAM relatif aux thèmes « Pollution d'origine terrestre » et « Gouvernance » exécutés par le MED POL

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

I.	INTRODUCTION	1
II.	FAITS MARQUANTS :	1
III.	PROGRAMME 5 DE LA SMT : GOUVERNANCE	2
IV.	PROGRAMME 1 DE LA SMT . VERS UNE MER ET UNE COTE EN MEDITERRANEE SANS POLLUTION ET SANS DECHETS, EN S'APPUYANT SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE	4
V.	PROGRAMME 6 DE LA SMT . VERS UNE SURVEILLANCE, UNE ANALYSE, UNE CONNAISSANCE ET UNE VISION DE LA MER ET DU LITTORAL MEDITERRANEENS POUR UNE PRISE DE DECISION INFORMEE.....	8
ANNEXE I : État du niveau d'information fourni dans les rapports pour l'exercice biennal 2022-2023 sur les mesures prises par les Parties contractantes pour la mise en œuvre des aspects techniques des protocoles relatifs à la pollution		
ANNEXE II : Disponibilité des données dans IMAP IS (y compris certaines données communiquées en format hors ligne au MED POL) au 31 octobre 2022		

I. INTRODUCTION

- A. Le présent rapport couvre les activités menées et les résultats obtenus au cours de la période allant de janvier 2022 à mai 2023. Le rapport d'activité se compose d'une partie narrative et de deux annexes.
- B. La partie narrative met en évidence les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du Programme de travail (PdT) menées au cours de l'exercice biennal 2022-2023, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des Protocoles de la Convention de Barcelone relatifs à la pollution et ses aspects de surveillance et d'évaluation dans le cadre du Programme 1 : « Une Méditerranée sans pollution et sans déchets » et du Programme 6 : « Une Vision partagée de la Méditerranée » de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2022-2027, y compris leurs éléments connexes « Gouvernance » exécutés par le MED POL.
- C. L'annexe 1 présente un résumé de l'état des informations fournies dans les rapports sur les mesures prises par les Parties contractantes pour la mise en œuvre des aspects techniques des Protocoles liés à la pollution et des Plans régionaux respectifs conformément à l'article 26 de la Convention de Barcelone et à l'article 13 du Protocole « tellurique », pour la période 2020-2021.
- D. L'annexe II présente l'état de la soumission des données par les Parties contractantes sur la surveillance de la pollution marine, conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone, aux articles 8 et 13 du Protocole « tellurique » et à la Décision IG.22/7 de l'IMAP.

II. FAITS MARQUANTS :

- 1) Élaboration de trois nouveaux Plans régionaux de gestion de l'agriculture, de l'aquaculture et des eaux pluviales, conformément à l'article 151 du Protocole « tellurique » ;
- 2) Mise en œuvre de la feuille de route du MED QSR 2023 :
 - a. Élaboration et application des critères d'évaluation pour les contaminants, les nutriments et les déchets marins.
 - b. Préparation et application du BEE et des méthodologies d'évaluation alternatives ;
 - c. Préparation des évaluations de l'IMAP concernant la pollution et les déchets marins dans le cadre du Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée 2023 (MED QSR 2023).
 - d. Amélioration de la mise en place du Groupe thématique Pollution et déchets marins de l'IMAP en soutenant les programmes nationaux de surveillance élaborés conformément à l'IMAP, au Protocole « tellurique » et au Plan régional actualisé sur la gestion des déchets marins, y compris le renforcement des capacités.
 - e. Amélioration de la communication des données de surveillance nationales dans le Système d'information de l'IMAP pour le Groupe Pollution et déchets marins.
- 3) Préparation de l'Analyse diagnostique transfrontalière (TDA 2023) pour la mer et la côte méditerranéennes ;
- 4) Mise à jour des Lignes directrices sur l'élimination des matières géologiques inertes et inorganiques non polluées dans le cadre du Protocole immersions ;
- 5) Élaboration de trois nouvelles lignes directrices sur les normes environnementales pour le traitement des eaux usées urbaines et le prétraitement pour les secteurs admissibles au rejet dans le système de collecte, ainsi que de Valeurs limites d'émission (VLE) régionales pour le dessalement ;
- 6) Élaboration d'un nouveau projet de ligne directrice sur la surveillance des apports fluviaux de déchets marins.

- 7) Renforcement de la collaboration avec les principaux partenaires (ACCOBAMS, FEM, CGPM, GPML, OMI, MARLICE, Partenariat pour les déchets plastiques (PWP), SIDA et WES).

III. PROGRAMME 5 DE LA SMT : GOUVERNANCE

III.1 Réunions sur la gouvernance

1. Le MED POL a organisé les réunions suivantes :
 - a. Réunion du CorMon pollution les 27 et 30 mai 2022 par vidéoconférence (UNEP/MED WG.563/Inf.4). Les participants à la Réunion ont donné leur avis sur les progrès réalisés par le Groupe pollution de l'IMAP dans le cadre de la préparation du MED QSR 2023, et ont examiné et approuvé les critères d'évaluation proposés pour l'Indicateur commun 17 de l'IMAP ; les nouvelles valeurs de référence et valeurs limites pour l'Indicateur commun 13 de l'IMAP ; l'application de l'outil NEAT pour soutenir l'évaluation du BEE dans la mer Adriatique ; les méthodologies proposées pour évaluer l'état du milieu marin dans les zones pour lesquelles les données sont insuffisantes ; et les Normes de données et Dictionnaires de données pour les Indicateurs communs 18 et 20 de l'IMAP.
 - b. Une deuxième Réunion du CorMon pollution s'est tenue les 1^{er} et 2 mars 2023 à Athènes, en Grèce (UNEP/MED WG.563/Inf.9), en vue d'examiner la proposition des chapitres du QSR MED 2023 sur le Groupe pollution et déchets marins. Le travail fourni a été approuvé et des orientations supplémentaires ont été données pour la finalisation de l'évaluation de l'eutrophisation et l'ajustement final des évaluations des Indicateurs communs (IC) 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 dans les quatre sous-régions méditerranéennes et les sous-divisions connexes dans le cadre de la préparation des chapitres finaux pour examen à la Réunion des CorMon intégrés qui aura lieu les 27 et 28 juin 2023.
 - c. Deux réunions du CorMon déchets marins ont eu lieu le 31 mai 2022 (UNEP/MED WG.563/Inf.5) et le 3 mars 2023 (UNEP/MED WG.563/Inf.10). Ces deux réunions ont abouti à la fourniture d'un certain nombre d'éléments de fond pertinents pour la mise en œuvre de l'OE10 (déchets marins) de l'IMAP, y compris l'élaboration de Normes de données et de Dictionnaires de données pour l'Indicateur commun 24 de l'IMAP, les Lignes directrices pour la surveillance des apports fluviaux de déchets marins, la mise à jour des valeurs de référence (BV), et l'établissement de valeurs seuils pour l'Indicateur commun 23 (macrodéchets sur les fonds marins et microplastiques flottants) de l'IMAP.

III.2 Renforcement de la collaboration avec des organisations et partenaires aux niveaux mondial et régional

2. Le MED POL a dirigé l'un des sous-groupes du Partenariat pour le plastique de la Convention de Bâle. L'activité 2 de ce sous-groupe concerne « la collecte d'informations sur les meilleures pratiques et les leçons tirées afin de mettre en place et de renforcer le recyclage écologique des déchets plastiques, par exemple par des approches innovantes en coopération avec diverses parties. » Le MED POL a coordonné, en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Bâle, la finalisation d'un rapport intitulé « Compilation d'informations sur les meilleures pratiques et les leçons tirées afin de mettre en place et de renforcer le recyclage écologique des déchets plastiques. »

3. Le MED POL a mené des évaluations conjointes pour l'Indicateur candidat 26 (ICc 26) (bruits impulsifs à haute, moyenne et basse fréquence) et l'évaluation de l'ICc 27 (bruits continus à basse fréquence) avec l'ACCOBAMS en se basant sur les données communiquées par les Parties contractantes à travers le Registre international du bruit dans la région méditerranéenne (géré par l'ACCOBAMS), ainsi qu'en utilisant les données générées à travers des activités spécifiques coordonnées par le Secrétariat de l'ACCOBAMS. Les conclusions de l'évaluation ont été présentées à

la Réunion du CorMon pollution des 27 et 30 mai 2022 (UNEP/MED WG.563/Inf.4). Après avoir pris en compte les suggestions reçues des Parties contractantes, les conclusions seront soumises à l'approbation de la Réunion des CorMon intégrés prévue pour juin 2023.

4. Le MED POL a participé à la Réunion du Réseau d'experts de la DCSMM sur les contaminants qui s'est tenue à Nantes (France) les 24 et 25 octobre 2022. Le MED POL a présenté les réalisations et les activités en cours dans le portefeuille de surveillance et d'évaluation de la pollution du PNUE/PAM - IMAP concernant l'eutrophisation et les contaminants et a contribué à la discussion visant à renforcer la mise en œuvre synergique de l'IMAP et de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM).

5. Le MED POL a participé au Projet pilote de l'IMAP : « Vers une évaluation intégrée des écosystèmes et une approche de la gestion des écosystèmes dans l'Adriatique » (Tunis, 10 novembre 2022). Le MED POL a présenté les résultats du projet financé par l'agence SIDA mis en œuvre dans l'Adriatique et répondu aux observations soulevées par les pays.

6. Le MED POL a participé au Symposium national de surveillance et d'évaluation marines dans les mers à Antalya (Turquie) du 6 au 9 décembre 2022. Le MED POL a présenté les réalisations et les activités en cours du programme de surveillance et d'évaluation de la pollution du PNUE/PAM - IMAP concernant l'eutrophisation et les contaminants et a contribué à la discussion visant à renforcer la mise en œuvre synergique des Programmes nationaux de surveillance et de l'IMAP dans la Méditerranée.

7. Le MED POL a participé à l'« Atelier mondial sur la gestion de la pollution de la source à la mer » qui s'est tenu à Genève (Suisse) du 14 au 16 décembre 2022. Notant le rôle de « partenaire » confié au PNUE/PAM, le MED POL a contribué à la présentation d'un exposé sur le cadre réglementaire de la Convention de Barcelone, en mettant l'accent sur l'approche « de la source à la mer » dans la planification. Le MED POL a fait des contributions techniques et de fond pertinentes pour les résultats et les activités de l'atelier et proposé des idées sur les possibilités de collaboration avec le PNUE/PAM.

8. Le MED POL a organisé une réunion adossée au Forum international MARLICE 2022 sur les déchets marins et l'économie circulaire à Séville (Espagne) en mai 2022. La réunion a été l'occasion d'organiser une session ouverte avec OSPAR, HELCOM, BSC et la Commission européenne, intitulée « Mers connectées », dans le but de donner de la visibilité à la coopération entre les quatre conventions européennes sur les mers régionales et avec la Commission européenne. Elle a également permis d'entamer la discussion sur le rôle éventuel des mers régionales dans le cadre du nouvel instrument international juridiquement contraignant envisagé sur la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin.

9. Le MED POL représente les nœuds régionaux du PNUE/GPML depuis 2021 et participe activement au Comité de pilotage du GPML, renforçant ainsi l'interaction avec les partenaires du monde entier. Parallèlement, les synergies ont également été renforcées avec la CGPM sur les aspects relatifs à la production de déchets marins par l'aquaculture et la pêche.

10. Conformément au Programme de travail du PAM adopté par la COP22 pour l'exercice biennal 2022-2023 et à la suite des activités précisées dans la Lettre d'accord (signée le 9 octobre 2019) avec l'Organisation maritime internationale (OMI), la Réunion régionale conjointe chargée d'examiner les Lignes directrices actualisées sur l'immersion de matières géologiques inertes non polluées et le partage des meilleures pratiques pour soutenir la mise en œuvre du Protocole immersions s'est tenue les 13 et 14 février 2023. La Réunion a abordé les points suivants : a) Évaluation et gestion des opérations d'immersion en mer ; b) Gestion et suivi dans le cadre du Protocole immersions ; c) Exigences relatives à l'autorisation de l'immersion en mer de matières géologiques inertes et inorganiques non polluées ; et d) Partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés de la mise en œuvre du Protocole immersions. Ce faisant, elle a mis l'accent sur l'élimination des matières géologiques inertes non polluées ainsi que sur le dépôt de récifs artificiels.

11. Le MED POL participe en tant qu'orateur invité au Sommet mondial sur l'eau : « Créer un climat propice à la croissance », qui se tiendra du 8 au 10 mai 2023 à Berlin (Allemagne). Avec plus de 800 délégués de 70 pays et un public composé de dirigeants de services publics et d'entreprises du

secteur de l'eau, de fournisseurs de technologies et de services, de financiers et de décideurs, le MED POL présente l'expérience du PNUE/PAM en matière d'élaboration de normes environnementales communes de dessalement en Méditerranée, en abordant des questions sur l'application mondiale de normes dérivées et les défis potentiels du renforcement de la réglementation sur la saumure dans la région méditerranéenne.

12. À la suite de l'organisation de l'Atelier régional de Venise (Italie) du 21 au 23 janvier 2020 et de l'approbation du programme « Science We Need for the Mediterranean Sea We Want » (« La science dont nous avons besoin pour la mer Méditerranée que nous voulons ») (SciNMeet) en octobre 2021, en tant que premier programme régional dans le cadre de l'application du Plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'océanographie, le PNUE/PAM continue de soutenir sa mise en œuvre. Le PNUE/PAM contribue aux travaux des six équipes de travail qui se concentrent actuellement sur la proposition d'activités pour la mise en œuvre des objectifs du SciNMeet, en hébergeant la composante politique du Secrétariat de SciNMeet. La première Réunion du Comité de pilotage permanent devrait être accueillie par le PNUE/PAM en 2023. Le MED POL continue à travailler sur la mobilisation des ressources pour renforcer la composante ISP de la mise en œuvre de l'IMAP.

IV. PROGRAMME 1 DE LA SMT . VERS UNE MER ET UNE COTE EN MEDITERRANEE SANS POLLUTION ET SANS DECHETS, EN S'APPUYANT SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE

IV. 1 Préparation des Plans régionaux de gestion de l'agriculture, de l'aquaculture et des eaux pluviales

13. La 21^e Réunion ordinaire (COP21) des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles organisée à Naples (Italie) du 2 au 5 décembre 2019 a adopté la Décision IG.24/10 qui appelait à l'élaboration de Plans régionaux de gestion de l'agriculture, de l'aquaculture et des eaux pluviales.

14. Par cette Décision IG.24/10, la COP21 a approuvé les Principaux éléments qui précisent la structure et des détails supplémentaires de la portée et de l'objectif de ce Plan régional, et a demandé au Secrétariat de mettre en place des Groupes de travail d'experts désignés en accord avec les Mandats approuvés par la 89^e Réunion du Bureau des Parties contractantes. L'objectif des Groupes de travail est de soumettre la nouvelle version des Plans régionaux à l'examen de la Réunion des Points focaux du MED POL. Conformément à ce mandat, le MED POL a préparé les projets de propositions des trois Plans régionaux susmentionnés pour examen par les Groupes de travail d'experts et a coordonné l'organisation de deux Réunions des Groupes de travail pour chacun des trois Plans régionaux.

15. Le MED POL a organisé la première Réunion des Groupes de travail pour la préparation des Plans régionaux de gestion de l'agriculture, de l'aquaculture et des eaux pluviales urbaines à Athènes (Grèce) du 25 au 27 octobre 2022 (UNEP/MED WG.563/Inf.6). Les premières ébauches des trois plans régionaux ont été discutées. Les mesures proposées ont été examinées et il a été décidé de soumettre des observations supplémentaires au Secrétariat avant la tenue de la deuxième Réunion des Groupes de travail les 22 et 23 mai (juste après la Réunion des Points focaux du MED POL). À la suite de l'intégration des observations des Parties contractantes, le MED POL organise la Deuxième Réunion des Groupes de travail les 22 et 23 mai 2023, juste après la Réunion des Points focaux du MED POL. Les membres des Groupes de travail examineront les nouvelles observations et soumettront les projets finaux des Plans régionaux à l'examen des Points focaux du MED POL dans le but de les soumettre aux Points focaux du PAM pour approbation et à la COP23 pour adoption.

16. Parallèlement à l'élaboration des trois nouveaux Plans régionaux, le MED POL a entrepris une étude (UNEP/MED WG.563/Inf.15) visant à permettre aux Parties d'évaluer les coûts de mise en œuvre des principales mesures régionales ou nationales proposées dans les trois Plans régionaux de gestion de l'agriculture, de l'aquaculture et des eaux pluviales urbaines, ainsi que les avantages socioéconomiques associés. L'évaluation est présentée à la deuxième Réunion du Groupe de travail, qui devrait examiner les conclusions du projet d'évaluation et faire ses observations et contributions de fond, avant la soumission aux Points focaux du MED POL en tant que document d'information à

utiliser par les Parties contractantes pour estimer les coûts et les avantages socioéconomiques de la mise en œuvre des trois Plans régionaux.

IV.2 Mise à jour des Lignes directrices sur l'immersion de matières géologiques inertes non polluées

17. Conformément aux Décisions IG.25/1 et IG.25/19 de la COP22 organisée à Antalya (Türkiye) du 7 au 10 décembre 2021 concernant la Stratégie à moyen terme 2022-2027 et le Programme de travail et budget 2022-2023 du PNUE/PAM, le MED POL a mis à jour des Lignes directrices pour l'immersion de matières géologiques inertes non polluées adoptées par les Parties contractantes à la COP14 qui s'est tenue à Portoroz (Slovénie) du 8 au 11 novembre 2005. La mise à jour des Lignes directrices (UNEP/MED 23WG.563/10) a été réalisée conformément aux exigences des articles 4.2 et 6.2 du Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer (Protocole immersions). Elle s'appuyait en outre sur les récentes évolutions mondiales et régionales figurant dans la Convention et le Protocole de Londres (LC/LP) de l'Organisation maritime internationale (OMI). Les mises à jour proposées ont été approuvées avec des modifications mineures à la « Réunion chargée d'examiner les Lignes directrices actualisées sur l'immersion de matières géologiques inertes non polluées et le partage des meilleures pratiques pour soutenir la mise en œuvre du Protocole immersions » organisée les 13 et 14 février 2023 (UNEP/MED 23WG.563/Inf.8), qui a recommandé le partage avec les Points focaux du MED POL pour leur approbation afin de les soumettre aux Points focaux du PAM et à la COP23 pour adoption.

18. Comme l'ont recommandé les Parties contractantes, le MED POL continue de diffuser tous les deux ans des questionnaires thématiques afin de recueillir les meilleures pratiques des Parties contractantes en matière de mise en œuvre du Protocole immersions. Cette pratique s'est poursuivie au cours de l'exercice biennal 2022-2023. Les conclusions des meilleures pratiques recueillies qu'appliquent les Parties contractantes sont résumées et annexées au Recueil actualisé des meilleures pratiques pour la mise en œuvre du Protocole immersions (2023) (UNEP/MED WG.554/4). Le Recueil a été partagé avec les Parties contractantes à la « Réunion chargée d'examiner les Lignes directrices actualisées sur l'immersion de matières géologiques inertes non polluées et le partage des meilleures pratiques pour soutenir la mise en œuvre du Protocole immersions » organisée les 13 et 14 février 2023 (UNEP/MED 23WG.563/Inf.8).

IV.3 Préparation de Lignes directrices techniques à l'appui de la mise en œuvre des Plans régionaux

19. À l'appui de la mise en œuvre des Plans régionaux sur le traitement des eaux usées urbaines et la gestion des boues d'épuration, le MED POL a préparé en coordination avec le MedProgramme financé par le FEM deux lignes directrices : 1) « Lignes directrices régionales sur les normes de prétraitement et les MTD applicables aux secteurs industriels admissibles au rejet dans les systèmes de collecte des eaux usées » (UNEP/MED 23WG.563 /11) qui fournit le savoir-faire aux opérateurs de stations de traitement des eaux usées et d'installations industrielles ainsi qu'aux régulateurs sur les moyens de protéger les systèmes de collecte et les stations de traitement des eaux usées contre les effets indésirables des rejets directs depuis des installations industrielles admissibles et des rejets collectifs d'eaux usées prétraitées provenant de Zones industrielles organisées ; et 2) « Lignes directrices régionales sur les technologies disponibles de traitement des eaux usées urbaines et des boues d'épuration et les systèmes d'aide à la décision pour leur sélection » (UNEP/MED 23WG.563/12) qui aborde un certain nombre d'aspects techniques inclus dans les mesures adoptées dans les Plans régionaux et plus spécifiquement le traitement des eaux usées et des boues d'épuration, la récupération et la réutilisation des eaux usées traitées, le fonctionnement efficace et la récupération de l'énergie ou des nutriments des processus de traitement, et enfin l'utilisation de sources d'énergie alternatives basées sur des technologies avancées qui peuvent être classées par ordre de priorité en appliquant des Systèmes d'aide à la décision (SAD). Les deux documents ont été

discutés à une Réunion régionale d'experts organisée par le gouvernement de Türkiye à Ankara les 22 et 23 novembre 2022 (UNEP/MED 23WG.563/Inf.7). La Réunion a approuvé les lignes directrices et recommandé leur soumission à la Réunion des Points focaux du MED POL pour approbation.

20. Le MED POL a également préparé des normes régionales sur les technologies de dessalement en coordination avec le MedProgramme financé par le FEM. Une Ligne directrice (UNEP/MED WG.563/13) s'appuyant sur les précédentes Lignes directrices actualisées sur les activités de dessalement basées sur la Décision IG.23/13 prise lors de la COP20 organisée à Tirana (Albanie) du 17 au 20 décembre 2020 a été préparée. Elle recommande des technologies de dessalement éprouvées ainsi que des normes de rejet communes à établir au niveau régional. La Ligne directrice propose des Valeurs limites d'effluents (VLE) régionales pour les rejets et un contexte plus vaste pour les aspects des technologies de pointe disponibles en matière de dessalement et leur mise en œuvre possible, ainsi que les Systèmes d'aide à la décision (SAD) visant à aider les décideurs ou les opérateurs d'installations dans la sélection des technologies appropriées de traitement pour parvenir à un dessalement durable.

21. Le MED POL a présenté les Lignes directrices sur les normes régionales pour les rejets des usines de dessalement et les systèmes d'aide à la décision pour les technologies de dessalement durable en Méditerranée à la « Réunion régionale chargée d'examiner les lignes directrices sur les technologies disponibles de traitement des eaux usées urbaines et des boues, le prétraitement industriel, ainsi que sur les normes environnementales et les technologies disponibles de traitement du dessalement » qui s'est tenue à Ankara les 22 et 23 novembre 2022 (UNEP/MED 23WG.563/Inf.7). La Réunion a approuvé le document et recommandé sa soumission aux Points focaux du MED POL pour approbation.

IV.4 Amélioration de la mise en œuvre des outils de communication de données du MED POL développés pour évaluer les charges de pollution provenant de sources et d'activités terrestres

22. À la suite de l'élaboration de Lignes directrices sur les méthodologies communes relatives aux techniques d'estimation pour le Bilan de base national (BBN) concernant les rejets de sources diffuses provenant de l'agriculture et les rejets de sources ponctuelles provenant de l'aquaculture au cours de l'exercice biennal 2020-2021, la COP22 organisée à Antalya (Türkiye) les 7 et 8 décembre 2021, dans sa Décision IG.25/19 sur le Programme de travail et budget 2022-2023, a demandé au Programme MED POL de mettre en œuvre les Lignes directrices susmentionnées et de partager les meilleures pratiques au niveau régional dans le but d'améliorer les connaissances sur l'estimation et la communication des charges d'émission. Dans cette optique, le MED POL est en cours de finalisation du mandat de trois consultants nationaux et d'un consultant régional pour piloter la mise en œuvre des méthodologies d'estimation dans l'agriculture et l'aquaculture, y compris la communication de données, dans trois pays : Bosnie-Herzégovine, Israël et Maroc. Le travail consistera à évaluer la contribution des secteurs aux charges globales. Il sera entrepris au cours du 2^e semestre 2023. Les conclusions et les résultats de la mise en œuvre pilote visent à établir des exemples à reproduire par d'autres Parties contractantes au cours du prochain cycle du BBN prévu pendant l'exercice biennal 2024-2025. Ils seront partagés à une Réunion sur les meilleures pratiques prévue en octobre 2023.

IV.5 Actions nationales, sous-régionales ou régionales visant à stimuler la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins

23. Dans le cadre du Projet MED II sur les déchets marins financé par l'UE, le MED POL a apporté son soutien pour stimuler la mise en œuvre du Plan régional actualisé sur la gestion des déchets marins en Méditerranée à travers l'application d'actions pilotes en Algérie, en Égypte, en Israël, au Liban, en Libye, au Maroc et en Tunisie. À ce jour, des Accords de financement à petite échelle (SSFA) ont été conclus et signés avec neuf pays dans le cadre du Projet MED II sur les déchets marins. Le projet « Adopter une plage » est mis en œuvre sur 14 sites dans quatre pays. Des pratiques de « Pêche aux déchets » sont mises en œuvre dans trois pays avec la participation de plus de 25 navires de pêche qui s'attaquent aux sources de déchets marins situées en mer dans six nouveaux ports et marinas.

24. Le MED POL apporte également son soutien pour stimuler la mise en œuvre du Plan régional actualisé sur la gestion des déchets marins en Méditerranée à travers l'Accord de coopération entre le PNUE/PAM et le ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique. À ce jour, deux SSFA sont en place avec la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, et un est en cours de finalisation avec l'Albanie. Des actions pilotes « Adopter une plage » (deux plages par pays) et « Pêche aux déchets » (jusqu'à cinq pêcheurs par pays) sont soutenues et menées avec succès dans deux pays (Bosnie-Herzégovine et Monténégro).

25. Le MED POL a organisé avec succès la troisième version de la Réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins (UNEP/MED WG.563/Inf.3) en parallèle avec le Forum international MARLICE sur les déchets marins et l'économie circulaire des 17 et 18 mai 2022 à Séville (Espagne). À cette réunion, une vue d'ensemble des mesures et instruments visant à prévenir, à contrôler et à gérer la production de déchets marins depuis des stations de traitement des eaux usées, des activités aquacoles, des activités fluviales et la navigation a été présentée, ainsi que des recommandations de politiques afin de progresser vers le BEE pour l'OE10 de l'IMAP. Le PNUE/PAM et le MED POL ont également été activement impliqués dans la préparation de « Mers connectées - Alliance des conventions des mers régionales » avec la participation d'HELCOM, d'OSPAR, de BSC et de la Commission européenne.

26. En ce qui concerne la Plateforme de coopération régionale sur les déchets marins en Méditerranée, rappelant que la Plateforme a été créée en 2016 en tant que groupe ouvert de partenaires régionaux et internationaux avec des mandats et des activités contribuant, sur une base volontaire, à la gestion écologiquement rationnelle des déchets marins en Méditerranée, le MED POL a organisé le 6 juillet 2022 la 5^e Réunion de la Plateforme de coopération régionale. Des représentants de l'ACCOBAMS, de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), du Centre thématique européen (CTE), d'HELMIPA, de l'IFREMER, de MEDASSET, du MIO-ECSDE, de l'Union pour la Méditerranée (UpM), de Waste Free Oceans (WFO), ainsi que des Composantes du PAM (MedWaves et CAR/ASP) ont participé à la Réunion. La Réunion a adopté le Plan de travail conjoint pour l'exercice biennal 2022-2023 décrivant les mesures juridiquement contraignantes incluses dans le [Plan régional actualisé sur la gestion des déchets marins en Méditerranée](#) adopté par la COP22 organisée à Antalya du 7 au 10 décembre 2021. Au terme de leur Réunion, les membres de la Plateforme ont mandaté le Secrétariat pour assurer le suivi avec les membres individuels sur la cartographie de leurs activités en 2023 par rapport au modèle de Plan de travail conjoint, et d'organiser une réunion à la mi-2023 pour discuter des propositions pour le nouveau Plan de travail conjoint pour l'exercice biennal 2024-2025. La 6^e Réunion de la Plateforme de coopération régionale est prévue en ligne en juillet 2023.

IV.6. Actions pilotes pour prévenir, éliminer et détruire des produits chimiques obsolètes

27. Le MED POL exécute le sous-projet 1.1 (phase 1) dans le cadre du MedProgramme financé par le FEM. La phase 1 du projet vise à mettre en œuvre l'élimination écologiquement rationnelle de 2 000 tonnes de PCB dans les Parties contractantes éligibles. Dans ce contexte, un appel d'offres international a été conclu, attribuant des marchés pour la collecte, le transport et l'élimination finale d'équipements contenant des polychlorobiphényles (PCB) de 451 tonnes en Algérie et de 271 tonnes au Liban. La mise en œuvre des contrats débutera au cours du deuxième trimestre de 2023. À cette fin, un accord juridique avec l'Algérie (SSFA) et un soutien national (SCA) pour le Liban ont été conclus avec les deux pays afin de faciliter la mise en œuvre de ces contrats.

28. Dans le cadre du sous-projet 1.1 (phase 2), le MED POL prépare le terrain pour entreprendre un inventaire des PCB en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, au Maroc et en Tunisie. Cet inventaire servira à établir des priorités pour les prochaines demandes d'approvisionnement en vue de l'élimination des PCB. L'inventaire et l'échantillonnage des nouveaux polluants organiques persistants (POP) (PFA, HBCD, SCCP) sont en préparation pour le Liban, le Maroc et la Tunisie. Des feuilles de route de politiques pour mettre à jour les législations nationales en fonction des engagements actuels dans le cadre de la Convention de Stockholm sont en cours de rédaction. En ce qui concerne les activités liées au mercure, l'élaboration de plans de gestion écologiquement rationnelle est prévue pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, ainsi que l'inventaire et l'échantillonnage

des thermomètres pouvant contenir du mercure au Liban et en Tunisie.

V. PROGRAMME 6 DE LA SMT . VERS UNE SURVEILLANCE, UNE ANALYSE, UNE CONNAISSANCE ET UNE VISION DE LA MER ET DU LITTORAL MEDITERRANEENS POUR UNE PRISE DE DECISION INFORMEE

V.1 Renforcement de la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance fondés sur l'IMAP pour tous les groupes et soumission de données de qualité garantie

29. En coordination avec le Projet EcAp MED III (2020-2023) financé par l'UE « Appui à la mise en œuvre efficace du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes, qui repose sur l'approche écosystémique, et à l'établissement, en 2023, d'un rapport sur la qualité de la Méditerranée qui soit fondé sur des données, en synergie avec la DCSMM de l'UE » et le Projet de l'IMAP/PAM intitulé « Vers le bon état écologique de la mer Méditerranée et des côtes méditerranéennes à travers un réseau d'aires marines protégées écologiquement représentatives, bien gérées et surveillées », le MED POL a apporté son soutien à la conclusion et à la mise en œuvre de SSFA avec sept pays participant au projet (Liban, Israël, Égypte, Libye, Tunisie, Algérie et Maroc). Le soutien comprenait le contenu substantiel des SSFA et des mandats - activités et résultats ; l'accompagnement substantiel et les lignes directrices concernant la mise en œuvre des activités de fonds dans le cadre des efforts de surveillance et d'évaluation pour le Groupe pollution de l'IMAP au niveau national ; la fourniture de modalités de formation pour les homologues nationaux et la contribution aux ateliers de formation, le cas échéant ; la réponse aux questions de fond des PC liées au Groupe pollution de l'IMAP, le cas échéant, pendant la phase de mise en œuvre des SSFA ; et la fourniture de conseils sur le transfert de connaissances aux homologues nationaux concernant les développements réalisés dans le cadre des activités du MED POL au niveau régional.

30. Le MED POL apporte également un soutien direct au renforcement de la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance de la pollution et des déchets marins au Monténégro, avec le soutien du ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique, et à la Bosnie-Herzégovine (grâce aux fonds du MTF), ce qui est prévu dans la seconde moitié de 2023. Plus précisément, le soutien est fourni en relation avec les Indicateurs communs 13 & 14, 17, 18, 22 et 23 de l'IMAP qui contribuent à l'évaluation du milieu marin de la sous-région de la mer Adriatique.

31. Le MED POL a contribué au projet financé par l'agence SIDA et mis en œuvre par le PNUE visant à soutenir l'évaluation du BEE. Plus précisément, le MED POL a entrepris la mise en œuvre de l'évaluation de l'eutrophisation, c'est-à-dire des Indicateurs communs 13 et 14 de l'IMAP dans la sous-région de la mer Adriatique, ainsi que l'intercomparaison et l'harmonisation des méthodologies d'évaluation NEAT BEE et CHASE+ dans les sous-régions de la mer Adriatique et de la mer Méditerranée occidentale.

32. Le MED POL a contribué aux programmes de surveillance en cours basés sur l'IMAP pour les déchets marins en Méditerranée. Le MED POL a assuré le suivi avec 15 pays pour le téléchargement des ensembles de données pour les macrodéchets sur les plages (M1), les macrodéchets sur les fonds marins (M2) et les microplastiques flottants (M3) étendus sur la période 2016-2022, qui ont été utilisés pour l'élaboration du MED QSR 2023, ainsi que pour la mise à jour des valeurs de référence (BV) et l'établissement de valeurs seuils (TV) pour l'Indicateur commun 23 (macrodéchets sur les fonds marins et microplastiques flottants) de l'IMAP.

33. Le MED POL a également apporté son soutien à l'examen des produits de communication conjoints préparés et envoyés dans le cadre des projets susmentionnés, avec une brochure disponible en quatre langues (anglais, français, espagnol et arabe), un clip vidéo¹ et un article conjoint publié sur le site Web du PNUE/PAM.²

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=oTdQIID-8B0>

² <https://www.unep.org/unepmap/news/news/how-unepmap-eu-funded-projects-achieving-good-environmental-status-Mediterranean>

V.2 Amélioration de la composante évaluation de l'IMAP, y compris une éventuelle évaluation intégrée de tous les groupes de l'IMAP

34. Conformément à la Décision IG.23/6 de la COP20 relative au Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée (MED QSR) 2017, et à la Décision IG.24/4 de la COP21 organisée à Naples (Italie) en décembre 2019 et prévoyant la mise en œuvre de la feuille de route du MED QSR 2023, et à la suite du Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023, le MED POL a mis en œuvre des activités visant à fournir les résultats définis dans sept (7) processus et étapes de la feuille de route du MED QSR 2023. Cela a donné lieu à des réalisations importantes liées à i) l'établissement de critères d'évaluation nouveaux et améliorés, ii) la définition d'unités d'évaluation spatiale (SAU) de l'IMAP à partir des zones de surveillance en appliquant l'approche imbriquée de l'IMAP ; et iii) la préparation et la mise en œuvre des méthodologies de l'IMAP relatives à l'évaluation de la pollution.

35. Les Réunions du CorMon pollution des 27 et 30 mai 2022 (UNEP/MED WG.563/Inf.4) et du CorMon déchets marins du 3 mars 2023 (UNEP/MED WG.563/Inf.5) ont approuvé les critères d'évaluation suivants préparés par le MED POL concernant les contaminants, les nutriments et les déchets marins. Ceux-ci sont soumis à l'approbation des Points focaux du MED POL en vue de leur intégration à la Décision sur le MED QSR 2023 à soumettre à la prochaine COP23.

- a) Nouvelles teneurs ambiantes (BC) et teneurs ambiantes d'évaluation (BAC) pour l'Indicateur commun 17 de l'IMAP ;
- b) Nouveaux Critères d'évaluation environnementale (EAC) pour l'Indicateur commun 20 de l'IMAP ;
- c) Poursuite de l'alignement de la liste des valeurs des EAC pour l'Indicateur commun 17 de l'IMAP sur les sources utilisées à l'origine, c'est-à-dire Long et al. (1995) et OSPAR (2009) ;
- d) Valeurs des EAC de la Méditerranée pour l'IC20, basées sur les teneurs maximales réglementaires pour certains contaminants dans les denrées alimentaires mentionnés dans le règlement (CE) n° 1881/2006, dans le règlement (UE) n° 1259/2011 et les amendements 488/2014 et 1005/2015 ;
- e) Conditions de référence et valeurs limites nouvelles et actualisées de la Chl_a , du PT et de NID pour les eaux côtières et les eaux marines de la sous-région de la mer Adriatique, ainsi que deux mises à jour des noms des types d'eau afin d'assurer la cohérence des critères d'évaluation inclus dans la Décision 22/7 avec la classification incluse dans la Décision 2013/480/UE de la Commission ;
- f) Approches possibles pour la future mise à niveau des EAC pour les Indicateurs communs 17 et 18 de l'IMAP ; et
- g) Valeurs de référence (BV) et valeurs seuils (TV) actualisées pour l'Indicateur commun 23 de l'IMAP (c'est-à-dire macrodéchets sur les fonds marins et microplastiques flottants).

36. À la suite de l'établissement des règles d'intégration et d'agrégation pour la surveillance et l'évaluation en 2021, les Unités d'évaluation spatiale de l'IMAP ont été définies dans les sous-régions de l'Adriatique et de la Méditerranée occidentale pour servir de base à l'évaluation du BEE des indicateurs de l'IMAP pour la pollution et les déchets marins.

37. En ce qui concerne l'élaboration, le test et la mise en œuvre du BEE et des méthodologies alternative d'évaluation environnementale, après l'application des règles d'intégration et d'agrégation au schéma imbriqué de l'IMAP et de l'approche FPEIR, le MED POL a préparé et appliqué les méthodes suivantes, selon le cas, pour la préparation des évaluations thématiques pour les sous-régions de la mer Égée-Levantine, de la mer Adriatique, de la mer Méditerranée centrale et de la mer Méditerranée occidentale :

- a) Méthodologie d'évaluation NEAT IMAP BEE le long des zones d'évaluation imbriquées (IC 13, 14 et 17) ;
- b) Méthodologie d'évaluation CHASE+ (IC 13, 14, 17, 22 et 23) ;
- c) Méthodologie EQR simplifiée et méthodologie simplifiée de comparaison des évaluations B/M (IC14) ;

- d) Approche d'évaluation des effets biologiques fondée sur l'utilisation des sources bibliographiques ;
- e) Approche d'évaluation des contaminants dans les fruits de mer basée sur les limites de teneur en contaminants réglementées dans l'UE ;
- f) Approche d'évaluation de la qualité des eaux de baignade basée sur l'utilisation complémentaire des résultats d'évaluation présentés dans le rapport d'évaluation de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) sur l'état de la qualité des eaux de baignade en 2020 et l'évaluation des données de surveillance communiquées dans le cadre de l'IMAP ; et
- g) Indices d'exposition et méthodologie d'évaluation adaptés fournis dans le document « Setting of EU Threshold Values for impulsive and continuous underwater sound » (Fixation des valeurs seuils de l'UE pour les bruits sous-marins impulsifs et continus).

V.3 Préparation du Rapport sur l'état de la qualité (QSR) de la Méditerranée 2023

38. Le MED POL a entrepris la préparation de la proposition des Chapitres Pollution et Déchets marins du MED QSR 2023 successivement et après les conclusions et recommandations des Réunions du CorMon sur la surveillance de la pollution organisées les 2 et 3 avril 2019, du 1^{er} au 3 décembre 2020, du 26 au 28 avril 2021, et les 27 et 30 mai 2022 ; Réunions des Groupes de travail en ligne sur les contaminants et l'eutrophisation (juin 2021) ; Réunion des Points focaux du MED POL (mai 2019, mai, juillet et septembre 2021) ; et Réunions du Groupe de coordination de l'EcAp (septembre 2019, septembre 2021 et juillet 2022) relatives aux documents techniques sur les critères d'évaluation, les règles d'intégration et d'agrégation, les méthodologies d'évaluation et leur test dans différentes zones de la Méditerranée. En outre, une contribution importante a été apportée, et une base générale a été établie, à la Réunion régionale sur la mise en œuvre de l'IMAP « Pratiques optimales, lacunes et défis communs » qui s'est tenue à Rome (Italie) du 10 au 12 juillet 2018 dans le contexte de l'application de différents outils liés à l'évaluation du BEE.

39. À la suite des critères d'évaluation nouveaux et/ou actualisés pour les Indicateurs communs 13, 17 et 20, ainsi que des méthodologies d'évaluation établies pour les Indicateurs communs 13 & 14, 17, 18, 20 et 21 de l'IMAP, le MED POL a intégré et agrégé les conclusions de l'évaluation générées par sous-division en utilisant les ensembles de données disponibles dans les conclusions de l'évaluation pour quatre sous-régions méditerranéennes. Toutefois, en raison de la qualité insuffisante et non optimale des données communiquées, comme l'exige la Décision IG. 23/6 concernant le MED QSR 2017, il n'a pas été possible de garantir une application optimale des règles d'intégration et d'agrégation. Cette situation a affecté l'intégration optimale des Indicateurs communs de l'IMAP aux Objectifs écologiques spécifiques, et par la suite des Objectifs écologiques au niveau des Groupes de l'IMAP, plutôt que par Indicateur commun individuel, ce qui était l'approche du MED QSR 2017. Néanmoins, des méthodologies compatibles pour l'évaluation du BEE ont été utilisées pour l'OE5 et l'OE9, ainsi que pour l'OE10 dans une certaine mesure. Cela facilitera l'intégration optimale des Objectifs écologiques dans les futurs QSR.

40. Le MED POL fournit dans les documents UNEP/MED WG.563/Inf.11 et UNEP/MED WG.563/Inf.12 (Report MED QSR : propositions du Groupe pollution et déchets marins de l'IMAP) une vue d'ensemble détaillée des données communiquées par les Parties contractantes à l'InfoSystème de l'IMAP à partir de 2017, ainsi que les problèmes liés à la communication de données et à leur qualité, et les sources de données alternatives utilisées pour compenser le manque de données pour la préparation du MED QSR 2023. L'aperçu des données communiquées est inclus dans l'annexe II du présent document.

41. Afin d'éviter tout biais dans l'évaluation régionale méditerranéenne qui pourrait résulter de l'utilisation de différentes méthodologies d'évaluation dans différentes zones, le MED POL a effectué des comparaisons pour réduire l'incertitude et harmoniser les évaluations réalisées dans différentes sous-régions et sous-divisions, avec un nombre différent de lieux et de mesures d'échantillonnage. L'harmonisation des méthodologies d'évaluation NEAT et CHASE+ a été aussi bonne que possible. Elles restent des méthodologies différentes et les résultats ne sont pas identiques ; cependant, l'harmonisation a permis leur alignement dans la mesure où elle permet d'éviter une évaluation biaisée

des quatre sous-régions méditerranéennes dans le cadre de la préparation du MED QSR 2023. NEAT soutient l'évaluation du BEE, tandis que CHASE+ soutient plutôt l'évaluation de la zone avec des données insuffisantes pour l'évaluation du BEE.

42. Les chapitres sur le Groupe pollution et déchets marins du MED POL dans le MED QSR 2023 ont été examinés par la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution (1^{er} et 2 mars 2023) et par la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins (3 mars 2023). Après l'approbation des conclusions de l'évaluation, ainsi que des propositions fournies pour leur finalisation, des travaux sont en cours dans le but de préparer des évaluations révisées à soumettre à l'examen de la Réunion des CorMon intégrés qui se tiendra les 27 et 28 juin 2023.

V.4 Renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre des pratiques harmonisées et normalisées de surveillance et d'évaluation de la pollution et des déchets marins, conformément à l'IMAP

43. Après les résultats obtenus dans les tests d'aptitude sur une période de 25 ans, le PNUE/PAM-MED POL en collaboration avec l'AIEA/MESL (Agence internationale de l'énergie atomique/Laboratoire d'études de l'environnement marin) poursuit la mise en œuvre des tests d'aptitude traditionnels liés à la détermination de métaux traces et de contaminants organiques dans les matrices des sédiments et du biote, ainsi que l'organisation de la formation, en veillant toutefois à leur adaptation aux exigences de l'IC17 de l'IMAP.

44. Afin de soutenir la mise en œuvre des activités nationales, la renégociation de l'Accord inter-Nations Unies pour 2022 et 2023 entre le Programme PNUE/PAM-MED POL et le MESL a eu lieu de juin à octobre 2022. Dès la signature de cet Accord, les tests d'aptitude ont été lancés, ainsi que la préparation de programmes de formation pertinents sur l'analyse d'éléments traces et de polluants organiques dans les échantillons marins qui auront lieu en novembre 2023.

45. À la suite des conclusions des Réunions des Points focaux du MED POL et des Réunions du CorMon pollution, organisées en 2021, le MED POL oriente les activités en cours vers le renforcement des capacités nationales en préparant les comparaisons interlaboratoires ou des tests d'aptitude pour l'analyse des nutriments, des biomarqueurs et des contaminants dans les fruits de mer couramment consommés. Les activités en cours entreprises dans le cadre de la collaboration actuelle avec l'AIEA aboutiront à la préparation des programmes pour les nutriments et les contaminants dans les fruits de mer couramment consommés, le programme pour les biomarqueurs devant être fourni au cours du prochain exercice biennal. Les activités en cours continuent également à combler les lacunes en matière de connaissances spécifiques des laboratoires compétents de l'IMAP, tout en menant des missions techniques auprès des laboratoires compétents de l'IMAP qui en ont le plus besoin.

V.5 Élaboration de protocoles et lignes directrices en matière de surveillance

46. Le MED POL a élaboré des lignes directrices pour la surveillance des microplastiques provenant des stations de traitement des eaux usées et des apports fluviaux de déchets marins (dans le cadre du projet MED II sur les déchets marins). Pour soutenir le processus d'élaboration, le Groupe de travail en ligne sur les déchets marins (OWG-ML) a été mis en place avec plus de 20 experts de Turquie, d'Espagne, d'Italie, de Croatie, d'Israël, de Tunisie, de France, de Slovénie, du Maroc et de la CE/CCR. Les Lignes directrices s'inspirent des méthodologies les plus appliquées pour la surveillance des apports fluviaux de déchets marins. À ce stade, l'accent est mis sur la surveillance des macrodéchets et des microdéchets par l'application d'observations visuelles, d'enquêtes sur les berges et les barrages et par l'utilisation de filets manta, de pompes à eau et de flotteurs. Le MED POL a soumis les Lignes directrices à la Réunion du CorMon déchets marins organisé à Athènes (Grèce) le 3 mars 2023 (UNEP/MED WG.563/Inf.10), qui a recommandé la préparation d'une version actualisée à présenter à la prochaine Réunion des CorMon intégrés à Athènes (Grèce) les 27 et 28 juin 2023. Les Lignes directrices ont attiré l'attention d'un certain nombre de mers régionales (HELCOM, OSPAR, BSC) et ont été partagées avec elles afin qu'elles fassent part de leurs observations et contributions dans un effort visant à préparer des lignes directrices communes pour toutes les mers régionales.

47. Par ailleurs, le MED POL prépare actuellement des Lignes directrices pour la surveillance des microplastiques provenant des stations de traitement des eaux usées. Les travaux devraient s'achever au troisième trimestre de l'année 2023.

V.6 Développement et amélioration des capacités de surveillance et de prévision dans le milieu marin par l'intégration des réseaux

48. Compte tenu du manque de données homogènes de qualité garantie empêchant l'application des méthodologies d'évaluation NEAT, EQR et EQR simplifiée, le MED POL a procédé à la préparation des évaluations de l'eutrophisation dans le cadre du MED QSR 2023 (à l'exception de la sous-région de la mer Adriatique) en évaluant les données dérivées du Chla satellite, telles que disponibles auprès des services de COPERNICUS.

49. D'autres actions visant à définir la méthodologie d'utilisation des services de prévision et de modélisation pour la surveillance et l'évaluation de l'eutrophisation seront entreprises en 2023 en utilisant les sources allouées dans le cadre de l'Accord de coopération avec le ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique.

V.7 Préparation de l'Analyse diagnostique transfrontalière (TDA) pour la mer Méditerranée

50. En coordination avec le Programme pour la mer Méditerranée (sous-projet 1.1 du MedProgramme) financé par le FEM et avec le soutien de ce Programme, le Secrétariat (MED POL) a préparé une mise à jour de l'Analyse diagnostique transfrontalière (TDA) de 2005 pour la mer et la côte méditerranéennes. L'évaluation et l'établissement de rapports concernant l'Analyse diagnostique transfrontalière ont été réalisés sur la base de la méthodologie mondiale TDA/PAS du FEM (Directives d'octobre 2020).³ Cette méthodologie est axée sur le renforcement des cadres de coopération régionale comme moyen d'identification des priorités et des actions.

51. La mise à jour 2023 de la TDA pour la Méditerranée est entreprise après l'apparition récente d'enjeux et programmes mondiaux tels que les mises à jour et les développements scientifiques connexes, les approches de gestion holistique basée sur les écosystèmes, les problèmes liés aux déchets marins, les nouveaux cadres d'indicateurs régionaux et mondiaux, les perspectives sociales et de genre, les tendances en matière d'économie durable, les effets de la COVID-19 et les technologies numériques, ainsi que les transitions en cours dans la région méditerranéenne qui ont un impact sur le Grand écosystème marin de la mer Méditerranée. À cette fin, la TDA 2023 vise à mettre à jour et à renforcer les connaissances et les liens entre plusieurs enjeux environnementaux, comme l'impact du changement climatique sur les systèmes naturels et socioéconomiques, l'impact de la pollution émergente sur les écosystèmes marins, de même que les possibilités d'une économie bleue durable (pour n'en citer que quelques-uns) et leurs causes.

52. L'état d'avancement de la préparation du Rapport TDA a été présenté à la deuxième Réunion du Comité de pilotage (CP) du sous-projet 1.1 du Projet du MedProgramme, organisée à Sarajevo les 14 et 15 mars 2023. Le Comité de pilotage a accepté de convoquer une réunion supplémentaire TDA-CP au 4^e trimestre 2023 pour la validation initiale du rapport avant de le soumettre à l'approbation de la prochaine Réunion du Comité de pilotage du sous-Projet 1.1 prévue au 1^{er} trimestre 2024. La version de prépublication du Rapport TDA est partagée avec la Réunion en cours en tant que document d'information UNEP/MED WG.563/Inf.13.

³ <https://iwlearn.net/resolveuid/2cc6db95-cc24-46e6-8f18-8c894c156a27>

Annex I
**Status of level of information provided in the Reports for the biennium 2022-2023 on measures
taken by the Contracting Parties for the implementation of the technical aspects of Pollution
related Protocols in line with Article 26 of the Barcelona Convention
and Article 13 of the LBS Protocol**
(as of the 13th of April 2023)

Status of level of the information provided in the Reports on measures taken by the Contracting Parties for the implementation of the technical aspects of Pollution related Protocols in line with Article 26 of the Barcelona Convention and Article 13 of the LBS Protocol (+) information provided; (-) information not provided, (+-) information not complete, (NA) data not available/Report not submitted or at draft stage

Countries	Dumping Protocol							LBS Protocol						Hazardous Waste Protocol					
	Table 1	Table 2a	Table 2b	Table 3	Table 4	Table 5	Table 6	Table I	Table II	Table III	Table IV	Table V	Table VI	Table I	Table II	Table III	Table V	Table VII	Table VI
Albania	N/A (Not submitted)							N/A (Not submitted)						N/A (Not submitted)					
Algeria	N/A (Not submitted)							N/A (Not submitted)						N/A (Not submitted)					
Bosnia and Herzegovina	+	-			+	+	NA	+	-	+	+	+	+	+	-	-	-	-	-
Croatia	+	-/+	-	-	-	+	NA	+	+	+	+	+	+	+	+	-/+	+	+	+
Cyprus	N/A (Report at Draft Stage)							+	-/+	+	+	+	+	N/A (Not submitted)					
Egypt	N/A (Not submitted)							N/A (Not submitted)						N/A (Not submitted)					
EU	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
France	+	+	+	+	+	+	+	N/A (Report at Draft Stage)						N/A (Not submitted)					
Greece	N/A (Report at Draft Stage)							N/A (Report at Draft Stage)						N/A (Not submitted)					
Israel	N/A (Report at Draft Stage)							N/A (Report at Draft Stage)						N/A (Not submitted)					
Italy	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	+	-	-	+	+	+	+	+	+
Lebanon	N/A (Report at Draft Stage)							N/A (Report at Draft Stage)						N/A (Report at Draft Stage)					
Libya	N/A (Not submitted)							N/A (Not submitted)						N/A (Not submitted)					
Malta	N/A (Report at Draft Stage)							N/A (Report at Draft Stage)						N/A (Report at Draft Stage)					
Monaco	N/A (Not submitted)							N/A (Report at Draft Stage)						N/A (Not submitted)					

Countries	Dumping Protocol							LBS Protocol						Hazardous Waste Protocol					
	Table 1	Table 2a	Table 2b	Table 3	Table 4	Table 5	Table 6	Table I	Table II	Table III	Table IV	Table V	Table VI	Table I	Table II	Table III	Table V	Table VII	Table VI
Montenegro	N/A (Not submitted)							N/A (Report at Draft Stage)						N/A (Report at Draft Stage)					
Morocco	+	+	+/-	+	+/-	+	+	+	-	+	+	+	+	+	-	-	+	N/A	N/A
Slovenia	+	+	+	-	-	+	+	+	+	+	+	+	+	N/A (Not submitted)					
Spain	N/A (Report at Draft Stage)							N/A (Report at Draft Stage)						N/A (Report at Draft Stage)					
Syria	N/A (Not submitted)							N/A (Not submitted)						N/A (Not submitted)					
Tunisia	N/A (Not submitted)							N/A (Not submitted)						N/A (Not submitted)					
Turkey	+	-	-	-	-	+	N/A	+	-	+	+	+	-	+	-	+/-	+	N/A	-

Annex II
Data availability in IMAP IS (including some data reported in offline format to MED POL) by
31st October 2022, the cut-off date for data reporting, for preparation of the Pollution
Assessments within the 2023 MED QSR

Introduction

1. Tables 1 to 9 provide an overview of data reported by the CPs into IMAP IS for Common Indicators 13 & 14; 17 and 21, whereby no data were reported for Common Indicators 18 and 20. The below overview includes data reported by 31st of October 2022; the cut-off date for data reporting. These data were used for the preparation of the pollution assessments within the 2023 MED QSR. The below presentation of data does not include the complementary sources of data used for the pollution assessments.

2. This presentation of data availability is undertaken from section 4 of UNEP/MAP WG.556/3 document related to the Proposal of IMAP Pollution Chapters of the 2023 MED QSR, as presented to the Meeting of CorMon Pollution (1-2 March). A few corrections suggested by the Meeting are not reflected here below since they will be included in the revised version of the IMAP Pollution Cluster Chapters which afterward will be submitted for consideration by the Meeting of Integrated CorMons (27-28 June 2023).

Country	Year	Amon	Ntri	Ntra	Phos	Tphs	Slca	Cphl	Temp	Psal	Doxy
	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Slovenia	2016	99	99	99	99	99	99	99	99	99	99
	2017	160	160	160	160	160	160	160	288	288	288
	2018	184	184	184	184	184	184	184	296	296	296
	2019	160	160	160	160	160	160	160	240	240	240
	2020	141	141	141	141	141	141	162	165	165	165
	2021	150	150	150	150	150	150	180	180	180	180

Table 3: Data availability by country and year for the Central Mediterranean Sea Sub-region (CEN) Sub-region showing data reported by the CPs for the assessment of EO5 (CI 13 and CI 14) up to 31st Oct 2022.

Country	Year	Amon	Ntri	Ntra	Phos	Tphs	Slca	Cphl	Temp	Psal	Doxy
Greece	2016-2021	No data provided									
Italy	2016	By 31 st October 2022, Italy reported data relevant to the Central Mediterranean Sea Sub-region, in 4 data files with all together 260 208 data points up to 2018-2019 On 16 Dec 2022 data for 2020 were also provided. Without building of a dedicated quality assured database, it is impossible to analyse the data availability and ensure their use for the assessment. It should be noted that quantum of data reported guarantees a near monthly sampling frequency on 11 profiles with 4 stations.									
	2017										
	2018										
	2019										
	2020										
2021											
Libya	2016-2021	No data provided									
Malta	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2017	93	93	93	93	93	93	263	263	263	263
	2018	165	165	165	165	165	165	480	481	481	473
	2019	59	59	59	59	59	59	78	77	77	77
	2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Tunisia	2016-2021	No data provided									

Table 4. Data availability by country and year for the Western Mediterranean Sea Sub-region (WMS) Sub-region showing data reported by the CPs for the assessment of EO5 (CI 13 and CI 14).

Country	Year	Amon	Ntri	Ntra	Phos	Tphs	Slca	Cphl	Temp	Psal	Doxy		
Algeria	2016-2021	No data provided											
France	2016	-	-	-	-	-	-	130	179	179	74		
	2017	66	-	66	66	-	43	130	324	340	116		
	2018	56	-	56	56	-	56	129	326	326	108		
	2019	126	-	126	126	-	126	126	344	342	117		
	2020	102	-	102	102	-	95	120	349	350	129		
Morocco	2016-2021	No valid data provided											
Italy	2015-2020	By 31 st October 2022, Italy reported data relevant to the WMS Sub-region, in 4 data files with all together 1,081,853 data points up to 2019. On 17 Nov 2022 data for 2020 were also provided. Without building of a dedicated quality assured database, it is impossible to analyse the data availability and ensure their use for the assessment. It should be noted that quantum of data reported guarantees a near monthly sampling frequency on 27 profiles with 4 stations in the 5-year period. All IMAP mandatory parameters were measured.											
		Spain	2019	8	86	86	95	-	-	95	95	95	95
		2020	306	311	311	295	-	-	290	304	304	310	
		2021	300	300	300	141	-	-	294	302	302	302	
		2022	274	322	322	168	-	-	291	318	318	318	
Tunisia	2016-2021	No data provided											

Amon - Ammonium; Ntri- Nitrite; Ntra – Nitrate; Phos – Orthophosphate; Tphs—Total phosphorous; Slca – Orthosilicate; Cphl – Chlorophyll *a*; Temp – temperature; Psal – Salinity; Doxy – Dissolved Oxygen.

Table 5.a. Data availability by country and year for the assessment of EO 9 – CI 17 (contaminants) in the Aegean Sea (AEGS) sub-division of AEL.

Source	IMAP-File	Country	Sub-division	Year	Cd	Hg	Pb	Σ_{16} PAHs	Σ_5 PAHs	Σ_7 PCBs	Lindane	Dieldrin
Sediment												
IMAP_IS	446	Turkey	AEGS	2018	32	32	32	0	32	31	31	31
IMAP_IS	652	Greece	AEGS	2019	5	0	5	11	11	11	0	0
IMAP_IS	652	Greece	AEGS	2020	29	0	29	10	10	10	0	0

Table 5.b. Data availability by country and year for the assessment of EO 9 – CI 17 (contaminants) in the Levantine Sea Sub-division (LEVS) Sub-division of AEL.

Source	IMAP_File	Country	Year	Cd	Hg	Pb	Σ_{16} PAHs	Σ_5 PAHs	Σ_7 PCBs	Lindane	Dieldrin
Sediment											
IMAP IS	497	Cyprus	2017	7	7	7					
IMAP IS	497 ⁴	Cyprus	2018	4	4	4					
IMAP IS	634	Cyprus	2019	2	2	2		2			
IMAP IS	634	Cyprus	2020	6	6	6		6			
IMAP IS	634	Cyprus	2021	6	5	6					
IMAP IS	652	Greece	2019	3	0	3	4*	4			
IMAP IS	588	Israel	2020	14	14	14					
IMAP IS	531 ⁵	Israel	2019	16	16	16					
MED POL		Israel	2017	14	14	14					
IMAP IS	585	Israel	2018	11	11	11					
IMAP IS	118	Lebanon	2019	17	17	17	19		19		
IMAP IS	445	Türkiye	2018	33	33	33		33	33	33	33
M. barbatus											
IMAP IS	636	Cyprus#	2020	6	6	0		6	8	8	8
IMAP IS	636	Cyprus#	2021	8	8	0		6	4	4	4
IMAP IS	585 ⁶	Israel	2018	13	13	0					
IMAP IS	410	Israel	2019	7	7	0					
IMAP IS	588	Israel	2020	10	12	0					
IMAP IS	152	Lebanon	2019	14	14	14		6	3		
IMAP IS	323	Türkiye	2015	25	25	25	25^				

Table 6. Data availability per year and country for the assessment of EO 9 – CI 17 (contaminants) in the Adriatic Sea (ADR) Sub-region.

Source	IMAP-File	Country	Year	Cd	Hg	Pb	Σ_{16} PAHs	Σ_5 PAHs	Σ_7 PCBs	Lindane	Dieldrin	Hexachlorobenzene	p,p'-DDE
Sediment													
IMAP_IS		Albania	2020	6	6	6		6					
IMAP_IS	520	Croatia	2017	37	37	37							
IMAP_IS	520	Croatia	2019	30	30	30							
		Greece	2018	1		1	1						
IMAP_IS	457	Italy	2016	42	42	42	23	38	38	52		52	

⁴ Replaced IMAP file 125⁵ Replaced IMAP file 410⁶ Replaced IMAP file 71

Source	IMAP-File	Country	Year	Cd	Hg	Pb	Σ_{16} PAHs	Σ_5 PAHs	Σ_7 PCBs	Lindane	Dieldrin	Hexachlorobenzene	p,p'-DDE
IMAP_IS	457	Italy	2017	40	40	40	14	30	22	41		41	
IMAP_IS	457	Italy	2018	24	24	24	14	17	16	30		30	
IMAP_IS	457	Italy	2019	11		26				26		10	
MED POL		Montenegro	2016	5	5	5							
MED POL		Montenegro	2017	15	15	15							
MED POL		Montenegro	2018	6	6	6	6						
IMAP_IS		Montenegro	2019	29	29	29	29	29	29	12	29	29	29
IMAP_IS		Montenegro	2020	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
IMAP_IS		Montenegro	2021	19	19	19							
MED POL		Slovenia	2018				1	1					
IMAP_IS	204,657	Slovenia	2019	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
<i>M. galloprovincialis</i>													
IMAP_IS	520	Croatia	2019	19	19	19			19				
IMAP_IS	520	Croatia	2020	18	16	18							
IMAP_IS	460	Italy	2016	8	15	8		4		8		15	
IMAP_IS	460	Italy	2017	10	18	10		11		10		18	
IMAP_IS	460	Italy	2018	8	19	8		8		12		16	
IMAP_IS	460	Italy	2019		7							7	
MED POL		Montenegro	2018	8	8	8	8						
IMAP_IS		Montenegro	2019	10	10	10	11	11	11				
IMAP_IS		Montenegro	2020	10	10	10	10	10	10				
MED POL		Slovenia	2017	3	3	3							
IMAP_IS		Slovenia	2018	3	3	3							
IMAP_IS	204,657	Slovenia	2019	3	3	3	3	3					
IMAP_IS	439,658	Slovenia	2020	3	3	3	3	3					
IMAP_IS	656	Slovenia	2021	3	3	3		3					
<i>M. barbatus</i>													
IMAP_IS	520	Croatia	2019	1		1							
IMAP_IS	520	Croatia	2020	2	2	2							
IMAP_IS	520	Croatia	2020	8	8	8							
MED POL		Montenegro	2018	8	8	8							

Table 7. Data availability per year and country for the assessment of EO 9 – CI 17 (contaminants) in the Central Mediterranean (CEN) Sub-region.

Source	IMAP-File	Country	Sub-division	Year	Cd	Hg	Pb	Σ_{16} PAHs	Σ_5 PAHs	Σ_7 PCBs
Sediment										
IMAP-IS	652	Greece	IONS	2018				2	2	

Source	IMAP-File	Country	Sub-division	Year	Cd	Hg	Pb	Σ_{16} PAHs	Σ_5 PAHs	Σ_7 PCBs
IMAP-IS	652	Greece	CENS	2018				1	1	
IMAP-IS	652	Greece	IONS	2019				18	18	
IMAP-IS	652	Greece	IONS	2020	2	0	2			
IMAP-IS	652	Greece	CENS	2020	2	0	2			
IMAP-IS	489	Malta	CENS	2017	12	12	12		15	
IMAP-IS	489	Malta	CENS	2018	10	10	10		10	
<i>M. barbatus</i>										
IMAP_IS	489	Malta	CENS	2017	3	3	3			
IMAP_IS	489	Malta	CENS	2019	2	2	2			

Table 8. Data availability per year and country for the assessment of EO 9 – CI 17 (contaminants) in the Western Mediterranean Sea (WMS) Sub-region.

Source	IMAP-File	Country	Year	Cd	Hg	Pb	Σ_{16} PAHs	Σ_5 PAHs	Σ_7 PCBs	Lindane	Dieldrin	Hexachloro benzene	p,p' DDE
Sediment													
IMAP_IS	224	France	2016	23	23	23							
IMAP_IS	469	Italy	2016	98	56	98		49	7	77		77	
IMAP_IS	469	Italy	2017	55	50	42		14		31		31	
IMAP_IS	469	Italy	2018	98	94	88		56	25	68		68	
IMAP_IS	469	Italy	2019	55	42	53		24		39		0	
IMAP_IS	243	Morocco	2016	11		11							
IMAP_IS	243	Morocco	2017	11	11	11							
IMAP_IS	243	Morocco	2018	11	11	11							
IMAP_IS	593	Spain	2016	54	54	54			54	54	54	54	54
IMAP_IS	623	Spain	2016					54					
<i>M. galloprovincialis</i>													
IMAP-IS	495	France	2018	23	23	23	23	23		23	23	23	
Reported to UNEP/MAP File 'Extraction_RNO MV_2018_2022.csv'		France	2018	19	38	19	7		7				
Reported to UNEP/MAP		France	2019	20	40	20	15		15				
Reported to UNEP/MAP		France	2020	30	30	30	13		13				

Source	IMAP-File	Country	Year	Cd	Hg	Pb	Σ_{16} PAHs	Σ_5 PAHs	Σ_7 PCBs	Lindane	Dieldrin	Hexachloro benzene	p,p' DDE
Reported to UNEP/MAP		France	2021	28	28	28	15		15				
IMAP-IS	494	Italy	2016		12							12	
IMAP-IS	494	Italy	2017		23							23	
IMAP-IS	494	Italy	2018		15							13	
IMAP-IS	494	Italy	2019									2	
IMAP-IS	650	Morocco	2019	4	4	4							
IMAP-IS	650	Morocco	2020	4	4	1							
IMAP-IS	650	Morocco	2021	4	4	4							
IMAP-IS	517	Spain	2017						25	25	25	25	25
IMAP-IS	619	Spain	2017	25	25	25							
IMAP-IS	620	Spain	2019	45	45	45							

Table 9 Data availability per year and country for the assessment of EO 9 – CI 21 in the Mediterranean.

Source	IMAP file	Country	Sub-region	Year
IMAP-IS	403	Morocco	WMS	2018
IMAP-IS	404	Morocco	WMS	2019
IMAP-IS	616	Morocco	WMS	2020-2021
IMAP-IS	547-551	Spain	WMS	2017-2021
IMAP-IS	262	Bosnia and Herzegovina	ADR	2015-2020
IMAP-IS	385	Croatia	ADR	2016-2020
IMAP-IS	653	Croatia	ADR	2021
IMAP-IS	655	Croatia	ADR	2022
IMAP-IS	#	Montenegro	ADR	2017-2021
IMAP-IS	146	Slovenia	ADR	2019
IMAP-IS	440	Slovenia	ADR	2020
IMAP-IS	642	Slovenia	ADR	2021
IMAP-IS	490*	Malta	CEN	2016-2020
IMAP-IS	147	Lebanon	AEL	2019
IMAP-IS	649	Lebanon	AEL	2017-2021
IMAP-IS	605	Israel	AEL	2021

Reported directly to MED POL, still to be uploaded in the IMAP-IS, *data available in draft status